

PREPARATION ET PRESENTATION A L'EXAMEN AIPR - Concepteur

Cette formation qui inclut l'examen AIPR Concepteur et Encadrant, est l'appropriation/révision de l'application et des méthodes de travail à proximité de réseaux enterrés ou aériens lors de la conduite d'engins de chantier ou de travaux urgents dispensés de DT et DICT.

Objectifs opérationnels

- Appliquer les prescriptions et les recommandations du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services
- Produire et exiger les documents selon les situations

Public Concerné

- Salariés en charge de la préparation administrative et technique des travaux
- Salariés en charge de la préparation ou du suivi des travaux

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

PREPARATION A L'EXAMEN

Encadrement des opérations sous la direction du responsable du projet

- Rôle des acteurs du marché
- Impact du projet sur les réseaux existants
- DT, PPSPS, DICT
- Rôle du MOA et du MOE
- Constats contradictoires d'arrêt de chantier et d'endommagement
- Conduite à tenir en cas de découverte de réseaux inconnus

Encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant des travaux

- Rôle des intervenants
- Spécificités et technologies des réseaux
- Consignes relatives à la protection des réseaux
- DT, DICT
- Plan de réseaux
- Equipements de protection individuelle
- Délivrance de l'A.I.P.R.
- Suivi des opérations
- Identifier une situation dangereuse
- Examen des pièces du marché
- Procédure d'arrêt de chantier
- Constat de dommage

EPREUVES D'EXAMEN

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage couvrant tous les items de l'examen, prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'analyses de situations professionnelles et d'exercices d'entraînement à l'examen final..

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique de la formation prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et préventeur Sécurité Santé au travail ayant une expérience de l'environnement des chantiers.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EPREUVES SUR LA PLATE-FORME D'EXAMEN QCM-AIPR du MTES

L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions individuelles, à choix multiples et aléatoires conformément à l'Arrêté du 22 décembre 2015.

L'épreuve se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM-AIPR du MTES via Internet.

La réussite à l'examen est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Encadrant et/ou Concepteur).

La formation, quant à elle, est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Cheffe projets formation

Tél. : 0130852409
Mail : formation@groupeginger.com